

LE MARCHÉ CONGOLAIS DU BOIS D'ŒUVRE (1899 À 1963), Philippe MAKITAS, Joseph ZIDI (Université Marien Ngouabi - République du Congo)

zidijoseph@gmail.com / josephzidi@gmail.com

Résumé

Le marché congolais du bois d'œuvre est l'un des plus importants en Afrique coloniale et postcoloniale, aussi bien en termes des plages à l'exportation qu'en termes de variété d'essences commercialisées. Le maintien de ce marché dans la distribution de bois bruts de 1899 à 1963 relève d'un modèle économique savamment pensé, aux politiques publiques ainsi qu'à une acception non actualisée de la notion de diversification. Ce texte analyse la naissance de ce marché et son évolution dans le temps. Il évalue la participation des Congolais à ce commerce. En analysant ce commerce du bois qui a constitué la première source de devises du Congo dans une perspective historique, l'objectif est d'expliquer comment les différents pesanteurs économiques, techniques et sociales ont fini par freiner l'émergence d'une bourgeoisie locale.

Mots clefs : Bois d'œuvre, marché congolais, demande, exploitation coloniale, bourgeoisie locale

Summary

The Congolese timber market is one of the most important in colonial and post-colonial Africa, both in terms of export ranges and in terms of the variety of species traded. The maintenance of this market in the distribution of raw timber from 1899 to 1963 is the result of a carefully thought-out economic model, public policies and an untimely understanding of the concept of diversification. This paper analyzes the birth of this market and its evolution over time. It assesses the participation of the Congolese in this trade. By analyzing the timber trade, which was the primary source of foreign exchange for the Congo, from a historical perspective, the aim is to explain how the various economic, technical and social constraints ultimately hindered the emergence of a local bourgeoisie.

Keywords : Timber, Congolese market, demand, colonial exploitation, local bourgeoisie

Introduction

L'exploitation forestière est parmi les plus anciennes activités économiques entreprises au Congo. Elle se caractérise par l'abandon d'anciens procédés au profit de ceux jugés protecteurs de l'environnement. Dans ce sens, la substitution de l'exploitation « sauvage » à celle dite « rationnelle » est révélatrice des mutations qu'enregistre l'exploitation de bois d'œuvre. Au XXI^e siècle, l'introduction de l'éco certification¹ permet de remettre en cause la notion de la rationalité. Il ressort

¹ L'écocertification est lancée en Afrique centrale en 2010 et s'inscrit dans un modèle de production compatible au développement durable. Le principe de l'écocertification est que tout produit ligneux intégrant le circuit de distribution ou le marché de bois doit être tracé

de changements que l'exploitation du bois au Congo, dans sa phase extractive, est dynamique. Le constat fait est que ce dynamisme, caractéristique de la phase extractive, ne se répercute pas, a priori, dans la chaîne de distribution de bois d'œuvre. En effet, la majeure partie des bois extraits de forêts congolaises sont exportés à l'état brut. Ce bois brut une fois arrivée dans les pays industrialisés est transformé comme meubles ou œuvre d'art de première qualité et de deuxième qualité et commercialisé en fonction du niveau de revenu des marchés. Ces derniers reviennent sur le marché africain de meubles comme produits finis de deuxième qualité, c'est-à-dire faits à partir de copeau alors que les meubles en bois massifs sont vendus plus chers vers d'autres marchés. Cette situation fragilise l'économie du Congo dans la mesure où celle-ci se soumet aux fluctuations des cours des matières premières puisque caractéristique d'une économie de rente. C'est pourquoi, nous avons jugé utile de consacrer notre thème : « Le marché congolais du bois d'œuvre de 1899 à 1963 ».

Le Congo est un pays de l'Afrique centrale. Il est limité au nord par le Cameroun et le Centre Afrique, au sud par l'océan atlantique et l'enclave du Cabinda, à l'est par le fleuve Congo et la République démocratique du Congo et à l'ouest par le Gabon. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, le Congo tombe sous l'influence française par deux accords signés respectivement par De Brazza et Iloo 1^{er}, en octobre 1880. Puis vint l'acte du 12 mars 1883 (S. Dianzinga, 2010, p. 379) signé par le Ma Loango qui plaçait son territoire sous l'influence de la France. Fort de ces actes, la France entreprit plusieurs autres mesures comme l'institution de l'initiative privée, la transposition du système foncier français qui permirent l'exploitation des ressources naturelles dont le bois.

Le bois d'œuvre est l'ensemble d'essences forestières dont la vocation est l'ébénisterie, la fabrication de meubles ou à la construction de maison, des bateaux etc. À ce titre, le bois d'œuvre s'oppose au bois d'énergie dont la destination finale est le chauffage ou la production de l'énergie électrique. Le marché congolais est, cependant, un espace physique où tout produit d'origine congolaise est destiné à la consommation finale. Dans ce cas, si le pays producteur est le lieu de consommation finale, on parlera de marché intérieur. Mais, si la consommation finale s'effectue à l'extérieur du pays producteur, on parlera, alors de marché extérieur. Ainsi, tous les pays importateurs de bois d'œuvre d'origine congolaise forment le marché extérieur du bois congolais. Le marché congolais du bois d'œuvre devient un ensemble formé par le marché intérieur et le marché extérieur.

Cette communication vise à montrer la nécessité d'opter pour la diversification intra sectorielle de l'économie du bois ainsi que la redynamisation de ce secteur au Congo. En faisant de la diversification économique leur défi majeur, les politiques publiques au Congo ont eu une approche intersectorielle, depuis les années 1960. C'est pourquoi, en consacrant à l'exploitation du bois

au moyen d'un système de GPS en partant de l'endroit où il a été coupé jusqu'à sa destination finale. Cette mesure a pour objectif de promouvoir l'exploitation durable des ressources naturelles dans le bassin du Congo.

d'œuvre un secteur à part entière de l'économie du pays, ces politiques publiques semblent obérer la capacité de ce secteur à se diversifier. Par cette étude, nous voulons répondre à deux préoccupations. D'abord, celle-ci s'attèle à expliquer les facteurs de la faible diversification de l'économie du bois d'œuvre ; ensuite, elle s'attache à montrer les manifestations de cette faible diversification économique.

Le choix porté sur l'année 1899 fait référence aux décrets qui ont consacré le régime concessionnaire au Congo. Ce régime jeta les bases de l'exploitation de plusieurs régions de l'Afrique francophone dont fait partie le Congo. C'est donc de ces textes² que l'activité économique tirait sa légitimité au Congo. Quant à l'année 1963, elle rappelle la création de l'Office des bois de l'Afrique équatoriale qui intéressait le Congo et le Gabon.

Vu sous cet angle, la thématique revêt un intérêt tel qu'il interroge les modes actuels de commercialisation, qui s'identifient à ceux de l'époque coloniale.

Le domaine du commerce fait l'objet de quelques travaux par certains auteurs. À ce propos, E. Guernier (1950) présente les plages à l'exportation des matières premières dont le bois d'œuvre dans l'Encyclopédie coloniale. Cet ouvrage permet de cerner les forces profondes des changements qui s'opèrent sur le marché congolais du bois d'œuvre. C. C. Vidrovitch (1972) en traitant des compagnies concessionnaires de la naissance à la liquidation expose de succincte des données statistiques de plages des bois à l'exportation. Cet ouvrage nous est d'un grand apport quant à cerner les circonstances d'établissement des normes de qualité du bois d'œuvre. Bouttoud (1977) analyse le rapport *prix et marché du bois de la fin du XIXe siècle* dans lequel le bois en tant que source d'énergie et matériau de construction constitue un maillon indispensable de la révolution industrielle. L'épuisement de forêts et la découverte de la houille dans un contexte d'explosion démographique à la fin du XIXe siècle obligent certains pays européens à recourir au bois d'œuvre pour la construction des logements. C'est ainsi que naquit le marché du bois d'œuvre en Europe. L'ouvrage de A. C. Ndinga Mbo (2006) en est un exemple. Mais l'apport de ce dernier en termes de marché du bois d'œuvre reste substantiel.

Dans ce sens, cette communication se veut une analyse approfondie des modes de distribution des produits ligneux dans une perspective diachronique et synchronique. Une telle approche à l'avantage de dégager les anciens modes d'échange, d'en ressortir les constantes afin de faire le lien avec la situation économique actuelle du Congo. Comment le marché congolais du bois d'œuvre était-il organisé ? Comment s'opéra le développement de ce marché ? Quel en est le bilan ?

Pour réaliser cet article, nous avons eu recours à l'approche historique basée sur une analyse synchronique et diachronique de données quantitatives et qualitatives. Au plan quantitatif, il s'agit de montrer la compétitivité du marché congolais du bois par rapport à d'autres marchés africains, à dresser un bilan global

² GG 550 : compagnies concessionnaires. Registre des séances des délibérations intéressant les concessions du Congo français du 28 mars 1899, Archives Nationales, Brazzaville.

des profits générés par ce marché aussi bien chez les européens que les Indigènes. Il est question de déterminer lesquels entre les agents économiques européens et africains, entre pays la France et le Congo tirent le mieux profit du marché congolais du bois d'œuvre. Au plan qualitatif, l'analyse des perceptions, des choix, des actions et des réactions des agents économiques, de la métropole ainsi que du Congo permet de comprendre les circonstances de leur exécution.

Nos hypothèses de recherche partent d'un constat : la presque totalité de bois d'œuvre extraits des forêts congolaises est exportée à l'état brut. Cette situation sembler procéder trois principaux facteurs : les facteurs économiques, les facteurs historiques et les politiques publiques.

Ce travail s'articule autour de trois points à savoir l'organisation du marché congolais du bois d'œuvre, son développement et son impact. Le premier point relatif à l'organisation du marché tient sa légitimité de l'ossature juridique portant institution du secteur privé au Congo. En jetant les bases de l'exploitation forestière ainsi que celles de l'économie de marché L'administration coloniale, cette étude, s'érige alors en une autorité régulatrice du marché du bois. Le développement du marché quant à lui démontre la place des facteurs exogènes dans l'élargissement du marché du bois qui dans la plus large mesure demeure extravertie. Le point relatif à l'impact analyse les retombées au plan économique et financier de ce marché sur les agents économiques en jeux.

1. Organisation du marché du bois d'œuvre

Le marché congolais du bois naquit du fait d'une demande en constante croissance en Europe. Il se caractérise au début par la non observance des normes de la qualité (C. C. Vidrovitch, 1972, p. 450) ; ce qui causait le mécontentement des consommateurs des réceptions des cargaisons de bois aux ports du Havre et de Bordeaux en, France. Toutefois, il est bon de noter que l'institution du marché congolais du bois d'œuvre fut une initiative de l'État colonial. Il est intéressant de présenter les aspects physiques ayant concourus à l'éclosion du marché du bois, l'ossature juridique, les agents économiques ainsi que la répartition utilitaire des essences.

1.1. Aspects physiques

Il convient premièrement de préciser que le Congo se trouve en Zone intertropicale (ZIT) sur la façade Ouest de l'Afrique. Dans cette posture, l'anticyclone Sainte Hélène y contrôle de façon notable « la situation atmosphérique » notamment par « ses déplacements en latitude et son extension en surface » (P. Vennitier, 1966, p. 33).

Parmi les aspects physiques qui permirent la naissance du marché congolais du bois d'œuvre se trouvent le climat, l'hydrographie, les forêts. Le climat est : « l'Ensemble des circonstances atmosphériques et météorologiques »³

³ Sejer, 2005, *Le Grand Robert de la langue française*, version électronique : www.lerobert.com

observables dans un pays, une région ou sur l'ensemble du globe. Le climat du Congo partant de l'hémisphère nord au sud se caractérise par une grande hétérogénéité. À ce titre, au Nord, il est observé le climat équatorial marqué par une grande fréquence pluviométrique comme la montre si bien C. de Namur (1990)⁴ tandis qu'au centre, le climat sub - équatoriale et au sud, le climat tropical humide.

L'hydrographie du Congo est un autre aspect qui favorisa la mise en place du marché du bois notamment en raison de sa densité. Elle englobe tous les cours d'eau qui coulent au Congo. De manière générale, deux grands bassins hydrographiques couvrent le Congo à savoir le bassin hydrographique du Congo et celui du fleuve Kouilou-Niari. Ces deux bassins, G. Sauter (1962) présente les cours de la Likouala Mossaka comme des voies économiques qui soutinrent le plus clair d'activités partant de la production à la distribution des biens et services : « Aujourd'hui comme au début de l'exploitation du domaine repose sur une série d'établissements échelonnés le long des rivières. Les factoreries de la CFHBC sont toutes au bord de l'eau » (G. Sauter, 1962, p. 284).

Les factoreries sont en effet au bord des cours d'eau irriguant les forêts. Au Congo, il existe trois grandes aires forestières à savoir, la forêt du Mayombe, la forêt du Chaillu et la forêt du nord. Le Congo est couvert par 22 millions d'hectares de forêt, soit 70% de son territoire. Cette forêt constitue 10% de l'ensemble écologique du bassin du Congo et 12% des forêts humides d'Afrique avec près de 6.000 espèces végétales et plus de 200⁵ espèces animales. Il ressort de ce qui précède que la naissance et le développement du marché congolais du bois d'œuvre se fondent avant tout sur des aspects physiques dont les premiers explorateurs eurent pris connaissance avant la colonisation.

1.2. Ossature juridique du marché congolais du bois d'œuvre 1899-1960

Trois textes caractérisent la charpente juridique du marché congolais du bois d'œuvre entre 1899 et 1960. D'abord, le décret du 28 mars 1899 qui institua le régime concessionnaire tout en bouleversant le régime foncier au Congo. En effet, ce texte jeta les bases de la propriété privée des moyens de production et d'échanges. Il inaugura de la sorte le secteur privé au Congo. Ce décret fut modifié en octobre 1939⁶ pour permettre à tous les agents économiques de prendre part au commerce du bois. Il fut ensuite initié l'arrêté du 12 janvier 1917 réglementant l'exploitation des forêts et le peuplement abusif des colonies de l'Afrique

⁴ 1750 mm à Impfondo, 1595 mm à Souanké, Djambala : 1887 mm ; Lékana, 2039mm, 175 à 225 mm, est mars ou avril dans la partie méridionale

⁵ *Rapport sur la conférence des nations unies sur la lutte contre la désertification* en 2005, cité par Ph. C. Makitas, 2012, *développement durable au cœur des relations diplomatiques entre le Congo et le PNUD 1990-2010*, Mémoire de maîtrise, Faculté des Lettres et Sciences humaines, p. 9.

⁶ Solomian, 1939, ministre des colonies, *Lettre d'instruction n° 15* au Gouverneur général de l'AEF, Archives nationales, Brazzaville.

équatoriale française. Enfin vint le décret n° 46-1-161 du 20 mai 1946, portant régime forestier en AEF (M. A. Hounkpodote, 1991, p. 96). Selon cette loi, l'accès des indigènes à certaines essences se limitait à la satisfaction de leurs besoins opérationnels. Ainsi, un indigène n'avait pas le droit de vendre un Okoumé. Mais il lui était reconnu le droit d'en couper soit pour construire soit pour fabriquer une pirogue, par exemple. En outre, les indigènes avaient le droit d'exploiter et de vendre du bois quand ils se conformaient à la loi, alors en vigueur.

1.3. Agents économiques

Il s'agit dans cette étude, de s'interroger sur l'identité ainsi que le rôle de différents acteurs qui participèrent à la formation du marché congolais du bois. Dans ce sens, il serait bon d'évoquer les indigènes, les tiers ou les expatriés et les concessionnaires.

Les indigènes étaient les premiers à réagir face à une demande européenne qui s'exprimaient le long des côtes et des cours d'eau du Congo. En effet, déjà en 1893, leur apport dans l'activité forestière fut d'autant plus décisif qu'ils intervenaient de la chaîne de production à la chaîne de commercialisation de bois d'œuvre. Aussi, le transport d'essences forestières était-il à leur charge comme on peut le constater : « En AEF, l'exploitation est le fait des indigènes qui abattent les billes jusqu'à la factorerie du commerçant »⁷.

Dans son étude⁸, Hounkpodote fait mention de quelques indigènes dans le Niari, qui dans les années 1950, vendaient du bois d'œuvre aux expatriés. Dans ce cadre, Koumba Bernard était un exploitant de bois à *Mayoko*, à *Nyanga* et à *Divenié*. Mavoungou Mboundou en était aussi un à Mossendjo et les autres.

Ensuite, les concessionnaires figuraient parmi ceux qui alimentaient le marché congolais du bois d'œuvre de 1899 à 1930. En ce sens qu'ils étaient aussi bien à l'extraction de bois des forêts, à leurs transports qu'à leur commercialisation. Mais ici, le commerce de bois d'œuvre se faisait à l'extérieur du Congo. Les compagnies concessionnaires les plus connues sont reportées dans le tableau ci-dessous.

Enfin, les expatriés jouèrent un tel rôle qu'ils participaient au jeu de la concurrence. En fait, c'est leur présence qui permit aux indigènes de s'intéresser au commerce de bois à partir des années 1899. On peut penser que c'est au cours de cette période que le commerce de bois générerait d'importants bénéfices au Congo. De ces expatriés, on distinguait ceux qui : *Assuraient le transport des grumes en louant leurs véhicules aux exploitants*, de ceux qui *étaient à la fois transporteurs et acheteurs (...)*⁹.

Parmi les transporteurs se trouvait Peter, un tiers de nationalité britannique, tandis qu'Aubier était un acheteur de bois d'œuvre dans le Niari. Mais à côté des agents économiques physiques se trouvaient aussi des agents moraux. À cet effet,

⁷ [Http://www.docpatrimoine.agropristch.fr/IMG/](http://www.docpatrimoine.agropristch.fr/IMG/). Consulté le 11 janvier 2014.

⁸ *Supra*

⁹ *Idem*.

deux principaux outils avaient vocation à réguler le marché congolais du bois d'œuvre. Il s'agit de l'Inspection générale des eaux et forêts, de l'Office des Bois Afrique-Équatoriale Française (OBAEF) et de l'Office de Bois de l'Afrique Équatoriale (OBAE), en 1963. L'inspection générale des eaux et forêts avait entre autres mission de veiller au respect des cahiers de charges soumis aux exploitants forestiers. Elle organisait, à cet effet, de façon régulière des expéditions dans différents chantiers forestiers où elle vérifiait par ailleurs, les conditions de travail des ouvriers, la qualité et les types de bois coupés au niveau de chaque colonie. L'inspection générale étudiait aussi les méthodes de calcul de prix de revient d'exploitants locaux. Cela permettait d'harmoniser les possibilités de gain entre tous les exploitants locaux : (...) *dans l'ensemble, certaines exploitations placées dans des conditions difficiles arrivent à des prix de revient inférieurs à ceux de concurrents plus favorisés*¹⁰. L'OBAEF, créé par décret le 14 février 1944, avait pour missions : *établir les règles de conditionnement et les définitions de qualité ; approuver les prix proposés par les syndicats sur les différentes qualités de bois*¹¹. Mais si le champ d'action de l'OBAEF s'étendait aux quatre colonies de l'AEF, l'OBAE se contenta de rassembler le Congo et le Gabon en 1963 tout en gardant aussi presque les mêmes missions.

1.4. Répartition utilitaire des essences commercialisées

Jusqu'en 1920¹², beaucoup d'essences vendues par les indigènes au Congo ne répondaient pas toujours aux attentes des Européens. En effet, si la valeur d'une essence était aussi fonction de ses propriétés techniques, l'ignorance de celles-ci par les acheteurs européens limitait les échanges. Dans ces conditions, on assista, entre 1899 et 1920, à un gaspillage important d'essences dont la valeur intrinsèque demeurait encore méconnue des Européens. Ces propos abondent dans ce sens : *faute d'organisation, les entrepreneurs coloniaux ne peuvent pas proposer de sciages normalisés ; ainsi leurs productions restent mal connues en France et souffrent de cette inorganisation des débouchés*¹³.

Fort de ce constat, il fut initié, entre 1902 et 1912, « la mission Salesse » dont le but fut de comprendre : « le parti que l'on pouvait tirer des bois de nos colonies africaines »¹⁴. C'est en 1917¹⁵ que parurent les premiers résultats de ladite mission, qui déterminaient de façon générale les spécificités techniques des bois

¹⁰ Anonyme, « Les prix de revient de l'exploitation forestière au Gabon et Moyen-Congo », *Bois et Forêts des tropiques*, n°48, juillet-août 1958, p. 40.

¹¹ G.G. :566 Dossier prix d'achat 1947-1949 : *Rapport de vérification de gestion*, Archives nationales, p. 80.

¹² Jean Yves Puyo, 2001, « Sur le mythe de l'inépuisabilité des ressources forestières (Afrique occidentale française/ Afrique équatoriale française, 1900-1940) », *Cahier géographique du Québec*, vol 45, n°126, p. 488.

¹³ *Id.*

¹⁴ L. Géraud, 1928, « Une exploitation industrielle des bois de la forêt Équatoriale africaine », *Botanique appliquée à l'agriculture coloniale*, vol.8, n°81, p.323.

¹⁵ *Id.*

africains. Mais en déterminant celles-ci, les exploitants devaient se référer aux (...) *bois communs capables de remplacer les bois durs ou demi-durs de la métropole : Chêne, Hêtre, Orme, pour les besoins de la voie et du wagonnage et il fallait que ces bois pussent être introduits en France à un prix qui fut du même ordre que celui des bois du pays.*¹⁶

La période de l'entre - deux - guerres mondiales fut décisive pour la découverte des essences africaines en métropole par les artistes dont le bois était la matière première. En effet, l'entre-deux-guerres connut plusieurs expositions internationales dont la vocation fut de faire connaître les caractéristiques techniques des bois africains au nombre desquelles le congrès de 1922¹⁷. Ce dernier faisait ainsi office de publicité des résultats d'enquêtes de 1917 au public métropolitain. Dans une correspondance du ministre d'État, chargé de l'intérim du ministère des colonies adressées au gouverneur général de l'AEF, se dégagent trois grandes lignes suivantes :

1°- bois d'ébénisterie : Acajous divers et faux acajous sapelli, limbo noir.

2°-bois de menuiserie et emplois divers : *Limbo* blanc, Okoumé, *iroko*,

3°-Bois de charpente spécial et construction à l'humidité : *iroko*, azobé¹⁸

On peut en déduire que l'Acajou, l'Isombé, l'iroko, le Kevasingo et le Moabi, l'Okoumé¹⁹ étaient utilisés en menuiserie. Prisés pour leur résistance, leur usage intervenait dans l'ameublement intérieur des bateaux, de certaines voitures de luxe, et des avions. Ces essences correspondaient ainsi au chêne qui fut utilisé pour la même fin en Europe. Dans le tableau ci-contre, on se rend mieux compte des correspondances techniques entre les bois du Gabon, du Congo et s bois européens : *Neuf essences peuvent être utilisées à défaut des essences normalement employées*²⁰.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ P. Tano Kassi, *L'exploitation forestière en Côte d'Ivoire : 1893-1960. Processus de formation d'une filière économique*, thèse de Doctorat, université Félix Houphouët Boigny de Cocody, p.251.

¹⁸ G.G. 564 : *Correspondance n°58*, le 1^{er} avril 1939, du ministre d'État, chargé de l'intérim du ministère des colonies, adressées au Gouverneur général de l'AEF relative à l'importation des bois coloniaux en Union sud-africaine, Brazzaville, Archives nationales.

¹⁹ L. Girault, 1928, *op. cit.*, p. 328.

²⁰ *Id.*, p. 331.

Tableau 1 : correspondances techniques entre bois africains et bois européens

| BOIS AFRICAINS | BOIS EUROPEEN CORRESPONDANT | OBSERVATIONS |
|-----------------------|------------------------------------|---|
| Okoumé | Sapin ou Peuplier | |
| Lsombé | Sapin ou Peuplier | |
| Ozigo | Sapin ou Peuplier | Mais moins résistant que ce dernier |
| Acacia du Gabon | Chêne, | Quoique se comportant moins bien au clouage |
| Ozouga | Chêne et de l'Acajou | |
| Iroko | Teck | |
| Evino | Aucune | Confection de membrures |
| Kévazingo | Acajou. | Très difficile à travailler. |
| Moabi | Aucune | Ébénisterie, difficile à travailler |
| Niové | Aucune | Ébénisterie |

Source : par nos soins à partir de la comparaison établie par L. Gérard, 1928, *op cit*, p.332.

Pour l'essentiel, on peut retenir de ce rapport que le marché congolais du bois d'œuvre était un espace bien structuré. La substituabilité des caractéristiques techniques d'essences forestières y était la règle d'or. Non seulement la rareté des bois européens impliquait le recours aux bois africains ; mais aussi la raréfaction de certains bois africains obligeait le recours à d'autres bois du continent dont les fonctions mercatiques étaient toutes aussi identiques.

2. Développement du marché congolais du bois d'œuvre

L'on ne saurait étudier le marché congolais du bois d'œuvre sans traiter des conditions qui favorisèrent son développement. Dans ce contexte, il serait intéressant de comprendre l'influence qu'exercèrent les besoins en produits ligneux de l'Europe sur le Congo, il convient d'étudier l'influence des deux guerres mondiales et de la conjoncture internationale sur la demande extérieure du bois d'œuvre. Au regard de ces conditions, il devient possible de montrer les facteurs de la fragilité du marché congolais.

2.1. Besoin de l'Europe en produits ligneux

Le besoin en produits ligneux était d'autant plus énorme qu'il entraîna au XVIIIe siècle, l'épuisement de forêts européennes. En France, par exemple : « Au début du XVI siècle, le taux de boisement est évalué à 25% ». ²¹ Ainsi, faisant suite à la mise en valeur de la forêt canadienne dont l'épuisement se fit sentir en 1763²², l'exploitation des forêts africaines fut le dernier recours. La demande européenne en bois d'œuvre évolua entre 1899 et 1963 de manière qualitative et quantitative. Dans ce cadre, elle était consubstantielle au boom démographique qui éclata en Europe qui fut impulsée par une politique de construction de logements engagée au Royaume-Uni, entre 1815 et 1915²³.

Qualitativement, deux faits majeurs sont à noter. D'abord, l'on constata une nette évolution des méthodes d'exploitation de bois d'œuvre. Cela permit la mise sur le marché d'essences non seulement matures, mais aussi d'une qualité esthétique appréciable, à partir de 1913. Ensuite, le dynamisme du marché congolais du bois d'œuvre fit que ce dernier ne se focalisât pas sur une structure d'essences données. Mais qu'elle s'étendît sur d'autres types d'essences tant que celles-ci remplissaient les besoins utilitaires dudit marché. Ce qui signifie que la recherche et développement faisaient partie intégrante du marché congolais du bois d'œuvre. Ce maillon de l'économie du bois d'œuvre au Congo avait pour préoccupation non seulement d'affiner la qualité de grumes à mettre sur le marché, mais aussi à en trouver des équivalents européens au Congo afin se conformer aux exigences de la demande qui, de surcroît, était totalement extravertie.

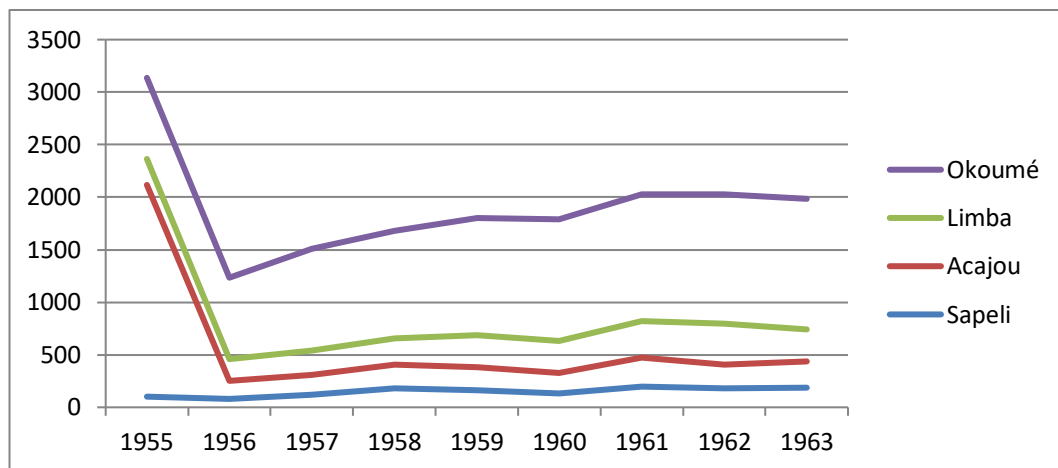
D'un point de vue quantitatif, l'on nota une constante évolution de la demande extérieure en Afrique. De même, l'offre congolaise de bois d'œuvre connut une constante évolution, comme l'illustrent si bien le graphique ci-contre.

²¹ P. Kassi Tano, *op. cit.*, p. 35.

²² R. Robson, *Impact de la politique gouvernementale sur l'évolution des communautés tributaires des forêts au Canada depuis 1880, 1995*. Télé accessible sur : www.fao.org/docrep/1033/htm. Consulté le 29 décembre 2013.

²³ J. Adda, *La mondialisation de l'économie*, Paris, La Découverte, p. 55.

Figure 4 Évolution de la demande extérieure de quelques bois africains 1955-1963



Source : Graphique établi par nos soins.

Dans le premier cas, on constate une évolution croissante de la demande de bois africains, tous types d'essences confondus. Une telle tendance montre que la demande mondiale en produits ligneux était exponentielle. Mais la part de l'*okoumé* dans l'offre globale africaine reste la plus importante avec 62%. Après vient le *limba* qui représente 17% de la demande totale, tandis que les parts respectives de l'*acajou* et de *sapeli* se chiffrent à 12% et à 9%. Il en ressort que l'*okoumé*, bien qu'endémique de trois pays de l'Afrique centrale : le Gabon, le Congo et la Guinée équatoriale, fut l'une des essences des plus demandées sans doute du fait de plusieurs usages dont il faisait l'objet notamment la menuiserie, la construction navale et ferroviaire. Ensuite, le *limba* principalement produit au Congo se présentait sous deux formes :²⁴ le *limba* blanc très prisé pour son adaptabilité à tous usages, et le *limba* noir dont l'emploi se limitait à l'ébénisterie. Enfin le *sapeli* et l'*acajou* étaient produits pratiquement par tous pays forestiers d'Afrique, parmi lesquels se trouvent la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Cameroun le Congo et le Gabon. Mais la Côte d'Ivoire reste l'une des principales exportatrices de l'*acajou*.

Dans le second cas, l'offre congolaise en produits ligneux était subséquente à la demande extérieure. En somme, dans tous les cas les premières essences à être exploitées furent celles qui étaient utilisées en ébénisterie. Dans

²⁴ G.G. 564 : Service technique des Bois coloniaux, 1937, Bois *susceptibles d'être exportés par les colonies françaises en Afrique du Sud*, 19 Archives nationales, Brazzaville.

ce contexte : « L'ébène, l'acajou et d'autres bois d'ébénisterie étaient considérés comme précieux »²⁵.

Il transparaît de cet exposé que le besoin européen était d'autant plus énorme que l'offre y afférente des pays africains se devait d'être conséquente. Activé par le *baby-boom* au Royaume-Uni et en France, entre 1815 et 1915, le besoin européen en bois d'œuvre de plus en plus exigeante donna non seulement naissance au marché congolais du bois d'œuvre, bien plus, il y introduisit les critères de qualité non sans en modifier les quotas destinés à l'exportation. En fait, entre 1899 et 1910, les quotas des bois destinés à l'exportation évoluaient de façon décroissante. Outre l'état rudimentaire de l'outillage, cela était dû à l'ignorance par les Indigènes du Congo des normes de la qualité des bois européens. Mais il semble que la conjoncture internationale était aussi tributaire de cette situation.

2.2. Marché congolais face à la conjoncture internationale

Le premier conflit mondial, la crise de 1929, le second conflit mondial et la crise des années 1960 influèrent de manière significative sur l'orientation du marché congolais du bois d'œuvre. En limitant l'évacuation des ressources ligneuses, le premier conflit mondial entraîna la rareté de plusieurs d'entre elles sur le marché congolais. Or cette situation avait pour corollaire l'inflation des cours de bois d'œuvre. Dans ce cas, si l'okoumé se vendait avant la guerre à 30f la grume, pendant la guerre ce coût se chiffrait à 50f²⁶. En gros, la Première Guerre mondiale favorisa une bonne conjoncture internationale pour le marché du bois d'œuvre. En effet, plusieurs essences, dont l'okoumé, étaient beaucoup employées dans la construction navale. Mais, si la flambée des cours de ces essences était tributaire des problèmes logistiques, dans l'entre-deux-guerres, le contexte fut tout autre. En fait, entre 1919 et 1939, le rétablissement de la sécurité maritime eut une grande influence sur les exportations de produits ligneux vers l'Europe. À ce titre, le chiffre d'affaires que réalisait l'AEF de ces exportations, de 1926 à 1930, était d'autant plus important qu'il égalait les 197.520.000f²⁷. S'il est vrai que 75% de ce chiffre d'affaires, soit 150.041.000 revenait aux exportations d'essences du Gabon, il est aussi vrai que le Congo et la Centrafrique se partageait les 25% restants. Mais l'influence du second conflit sur le marché congolais du bois se manifesta, en 1939, par une accumulation de grumes au port de Pointe-Noire, à cause de l'exclusion de l'Allemagne²⁸, alors grande importatrice des bois congolais. De même, la forte

²⁵ J. Massiou, 1920, *Les grandes concessions au Congo français*, thèse de Doctorat, Université de Paris, Faculté de droit, télé cessible sur <http://www.scan.library.utoronto.ca/pdf/31/lesgrandesconcession00massiou>

²⁶ C.C. Vidrvitch, *op.cit*, Version numérique disponible sur : <http://www.booksopenedition.org>, consulté le 13 mai 2016.

²⁷ E. Guernier, *L'encyclopédie coloniale et maritime*, Paris, Gouvernement général, p. 400.

²⁸ *Ibid*, p. 401.

demande de bois au cours de cette guerre augurait un avenir fructueux pour le marché congolais du bois d'œuvre. C'est ce qui ressort de ce rapport : « *D'après les renseignements qui m'ont été donnés, les demandes en bois d'okoumé assez considérable sont à prévoir en cours des mois qui vont venir* »²⁹. Dans cette optique, le ministre des colonies poursuivait : « *une demande de 300.000 tonnes au cours de 12 prochains mois à venir est prévue* ». ³⁰De ce fait, le passage de la tonne de l'okoumé de 4122francs en 1939, à 7429 en 1940 témoignait de la bonne santé dont jouissait le marché congolais du bois. Toutefois, les années 1950 et 1960 furent difficiles pour ce dernier à cause la crise économique qui frappa de plein fouet l'ensemble des matières premières des pays africains, précisément en 1952 et en 1962. On retient, en somme, que de 1899 à 1963, le marché congolais du bois d'œuvre demeura vulnérable aux fluctuations internationales. Cette vulnérabilité fut sans doute tributaire de sa nature foncièrement fragile et dont il convient d'expliquer les facteurs.

2.3. Facteurs de la fragilité du marché congolais du bois d'œuvre

Trois grands facteurs concourent à la fragilisation du marché congolais du bois d'œuvre à savoir : les facteurs économiques, les facteurs historiques et les politiques publiques. D'un point de vue économique, la spécialisation du marché congolais du bois d'œuvre dans l'exportation des matières premières constitue un grand handicap. Dans la mesure où, la production de celles-ci se caractérise toujours par des temps de prospérité et des périodes de déclin. Les périodes de déclin sont dues d'une part, à la surproduction qui se traduit sur le marché international par une surabondance de bois bruts ; d'autre part, au caractère substituable des matières premières. Dans cet ordre d'idée, on peut noter que : *Ces deux caractéristiques, l'homogénéité et la substituabilité ont une grande influence sur la détermination et l'évolution du prix des matières premières, car elles rendent le marché plus fluide et plus instable.*³¹ Historiquement, deux facteurs expliquent la fragilité du marché congolais du bois d'œuvre, à savoir le facteur démographique et l'environnement technologique. Au plan démographique, le Moyen-Congo était certes l'un des pays les plus peuplés de toutes les colonies françaises, mais aussi l'un des plus touchés par les épidémies successives de la maladie du sommeil depuis 1898³² et de la grippe de 1919, qui eut une importante incidence sur la démographie du Congo. Pour s'en convaincre : *La maladie aurait fait plus de 35 000 morts en*

²⁹ GG 115 : Dossier soumis à monsieur le gouverneur général Solmian. *Lettre d'instruction n°15* du ministre des colonies au gouverneur général Solmiac, octobre 1939, Brazzaville, Archives Nationales.

³⁰ *Ibid.*

³¹ R. Bouret, *Suppléments à relations économiques internationales*, Montréal, Édition Chénélières Éducatives, 4^e édition,

³² C. C. Vidrovitch, *Supra.*

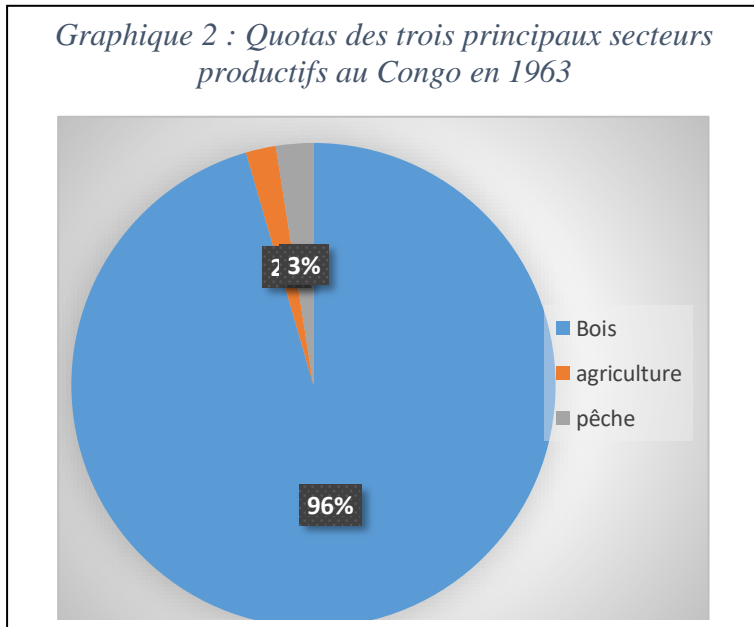
*pays Bakongo*³³, faisant ainsi allusion à l'épidémie de la grippe. De même, l'étroitesse du marché intérieur, les faibles revenus des indigènes étaient des facteurs qui obéraient le développement du marché congolais du bois d'œuvre. Pour ce qui est de l'environnement technologique, une enquête réalisée dans les années 1950 montrait que : (...) *plus l'industrialisation locale a bien des chances de coûter plus cher qu'en métropole : moindre souplesse d'emploi de machinerie, prix de l'énergie, difficulté et lenteurs des réparations ou rechanges, rareté des capitaux* (...) ³⁴. En 1960, l'accession du Congo à l'indépendance ne modifia guère cet ordre de choses. C'est dans ce contexte qu'il convient d'examiner la responsabilité des politiques publiques dans la fragilité du marché congolais du bois d'œuvre. Par politique publique il faut entendre, le produit de l'activité d'une autorité investie d'une puissance publique et de la légitimité gouvernementale³⁵. Seulement, en accédant aux affaires, les nouveaux acteurs politiques du Congo n'innovèrent rien de tout de ce que légua la colonisation. Bien au contraire, ces derniers défendaient une logique intersectorielle de la diversification économique. Dans cette lancée, elles se limitaient à enclencher la phase extractive de chaque secteur économique pour que l'on parlât de la diversification économique au Congo. Cela dit, la responsabilité des politiques publiques réside dans leur incapacité à innover ainsi que dans le mimétisme du mode colonial de distribution. Mimétisme d'autant plus périlleux pour l'économie congolaise que cette dernière s'est maintenue dans l'exportation massive de matières premières jusqu'en 1963. Dans ce graphique, le secteur forestier représente 96% des exportations totales tandis que l'agriculture et la pêche représentent respectivement 2% et 2.5% des exportations totales.

³³ Ibid.

³⁴ Anonyme, 1956, « Les prix de revient de l'exploitation forestière au Gabon et au Moyen-Congo », *Bois et forêts des tropiques*, n°48, Juillet-Août, p. 45.

³⁵ J.-C. Thoenig, 1989, « L'analyse des politiques publiques », *Crawitz*, cité par D. Chagnollaud, *Science politique*, 2^e édition, Paris, Dalloz, p. 256.

Graphique 2 : Quotas des trois principaux secteurs productifs au Congo en 1963



Source : Graphique établi par nos soins

Au regard de ce tableau, il est intéressant de montrer dans quelle mesure le marché congolais du bois d'œuvre a impacté la vie socioéconomique et culturelle et environnementale au Congo.

3. Impact du marché congolais du bois d'œuvre de 1899 à 1963

Pour mieux cerner l'impact du marché congolais du bois d'œuvre au Congo, il est bon de l'étudier aux plans économique et financier, socioculturel ainsi qu'environnemental.

3.1. Au plan économique et financier

Les répercussions économiques et financières du marché congolais du bois d'œuvre sur l'économie nationale restent mitigées que ce fût à l'époque coloniale ou à l'époque postcoloniale. Au plan économique, la formation de nouveaux secteurs d'activités constitue un aspect positif du marché congolais du bois. Car, ceux-ci favorisèrent l'extension des localités indigènes. De plus, les nouveaux secteurs d'activités favorisèrent l'extension des villes partant comme Ouessou, les communautés urbaines comme Mayoko. Mbinda par exemple fut un poste de stockage de bois avant l'arrivée de la compagnie minière de l'Ogooué en 1963 au Congo. Parmi ces secteurs on peut citer des scieries où s'effectuait la transformation primaire de bois d'œuvre, pendant que dans les menuiseries se fabriquaient des meubles. À ce titre, la proximité de Pointe-Noire au Mayombe et le développement d'activités connexes au bois entraînerent le développement de cette ville, comme l'indique Scholastique Dianzinga qui cite J. Denis : *Deux*

*principaux facteurs peuvent expliquer l'essor urbain à parti de 1946 : le développement de l'exploitation forestière dans le massif forestier du Mayombe et le transfert du chef-lieu du moyen Congo implanté jusque-là à Brazzaville.*³⁶

Ensuite, le marché congolais du bois d'œuvre fit de la colonie du Congo l'une plus importante économie en Afrique. Le Congo occupait, en effet, la deuxième place de par ses exportations au niveau de l'AEF après le Gabon. En septembre 1899, les exportations totales de toutes les colonies du Congo français s'élevaient à 2.234.511³⁷ tonnes de bois. En Afrique, le Congo se disputait la troisième place avec le Ghana sur l'exportation des essences dont disposaient également ses concurrents. Par ailleurs, la consolidation de la compétitivité du marché congolais du bois d'œuvre constitue l'élément fondamental de la période postcoloniale. En dépit de la crise économique qui déprécia les cours de produits ligneux en 1962, les années 1960 demeurent une période propice au marché congolais du bois d'œuvre. En effet, grâce à la variété de ses essences ainsi qu'à leur qualité, le marché congolais se taillait une bonne part du marché global en se positionnant comme deuxième place en Afrique centrale après le Gabon. Au plan financier, le caractère rédhibitoire des prix d'achat de bois auprès des indigènes ne les favorisait pas. Le coût des exportations du Congo de 1899 à 1904³⁸ s'élevait à 47.675324 contre 46718022 de francs, ce qui impliquait une balance commerciale excédentaire. L'excédent de 957.302 francs, résultat de la différence entre les exportations et les importations était encore moins à l'actif des indigènes. En 1930, les recettes générées par le bois de l'AEF donnaient 197.520.000 francs dont 75%³⁹ revenaient au Gabon. Le Congo et l'Oubangui y contribuaient donc à 25%. Il en ressort que l'impact économique et financier du marché congolais du bois fut beaucoup mieux ressenti par des tiers et des concessionnaires que par des indigènes.

3.2. Au plan socioculturel

Le commerce de bois modifia le mode de vie des indigènes congolais ainsi que leurs systèmes de distributions des biens. L'économie naturelle qui était le fondement de la société indigène fut progressivement secondée, voire remplacée par l'économie marchande. L'intérêt croissant des indigènes pour le troc, le commerce de traite et le travail colonial devenaient vitaux. C'est dans cet ordre d'idées que s'inscrit ce constat : *On s'aperçut enfin que l'Africain était aussi*

³⁶ J. Denis., « Pointe- Noire », *Cahier d'Outre-Mer* cité par Scholastique Dianzinga, 2010, « Pointe-Noire : une ville coloniale (1883-1958) », p. 393.

³⁷ *Journal officiel du Congo français*, 1900, p.81. Cette somme a été obtenue en additionnant les postes des bois importés par la France et par des pays étrangers en au Congo français.

³⁸ R. Jeaugeon, 1961, « Les sociétés d'exploitation au Congo et l'opinion française de 1890 à 1906 », in *Revue française d'histoire d'outremer*, tome 48, n°172-173, troisième et quatrième trimestres, p..

³⁹ E. Guernir, *op. cit.* p. 401.

*sensible à la loi de l'offre et de la demande. On s'avisa que son éducation en matière commerciale, « bien que lente » commença à se faire.*⁴⁰

En fait, la réactivité des indigènes à la loi de l'offre et de la demande était liée au cadre légal. Dans ce cas, la limitation du monopole des concessionnaires à partir des années 1910 constituait une situation propice à l'intervention indigène dans le processus d'échanges. Ce climat libéral régna jusqu'en 1944 quand l'administration coloniale elle-même s'intéressa, par le biais de l'OBAF, à la commercialisation du bois d'œuvre. Il est permis de penser que le marché intérieur du bois n'eut pas le même effet au Congo qu'au Gabon. Dans cette dernière colonie, les indigènes, surtout aux tournants des années 1920, devinrent pour certains des exploitants forestiers. Mais au Congo, c'est au cours des années 1940 que certains indigènes devenaient exploitants forestiers.

Le commerce intérieur du bois d'œuvre contribua de manière significative à réduire le taux de chômage au Congo. Dans ce cadre, l'hémisphère nord, connu pour la densité de son hydrographie avait connu l'installation de deux scieries avant 1920 à l'embouchure de la Léfini⁴¹. En fait, ces scieries étaient pour certaines implantées au niveau des confluent pour faciliter l'embarquement des billes débitées vers le port. Pour cela, elles étaient des véritables pôles d'attraction des indigènes en ce qu'elles garantissaient outre le trafic de bois, du travail. On peut à cet effet rapporter que : *vers 1928, l'entreprise la mieux équipée était celle du consortium des grands réseaux français, énorme exploitant employant une quarantaine d'Européens et 1500 d'Africains.*⁴²

Par ailleurs, l'apprentissage par les indigènes des métiers liés au secteur forestier fut un impact socioculturel. En effet, employés comme aide ou manœuvres aux côtés des techniciens expatriés, les indigènes devenaient pour certains, bûcheron et des conducteurs d'engins. D'autres, employés par *d'exploitants européens bien payés* » étaient utilisés comme « *boys, jardiniers, cuisiniers et cuisiniers* »⁴³.

3.2. Impact environnemental

Au plan environnemental, le marché congolais du bois entraîna trois faits majeurs. D'abord, ce dernier favorisa le passage par des indigènes, des techniques d'exploitation artisanales aux techniques rationnelles. Ce transfert permit l'abandon de l'exploitation exponentielle du bois au profit d'une exploitation soutenue. En fait, l'exploitation exponentielle consistait à couper des bois d'œuvre sans ne se soucier ni de leur maturité ni de leur quantité, encore moins de leur qualité. L'institution et le développement du marché congolais furent donc un facteur d'internalisation de meilleures techniques d'exploitation forestière. L'une

⁴⁰ C. C. Vidrovitch, *op. cit.*, p. 261.

⁴¹ Pierre V., 1965, *Les hommes et leurs activités dans le nord du Congo-Brazzaville*, OROSTOM, p. 195.

⁴² C.C. Vidrovitch, *op. cit.*, p. 450.

⁴³ Marius Hounkpodote, *op. cit.*, p. 120.

de ces techniques consistait à présenter le terrain prospecté en bandes de 100 et de 200⁴⁴ mètres de manière obtenir un panorama complet de la concession. Cette technique avait le mérite de réduire le risque de gaspillage d'essences forestières. Ensuite, l'introduction des normes de la qualité des bois européens fut un autre fait. S'il est vrai que les indigènes connaissaient l'exploitation du bois, il est cependant moins vrai de penser que le produit de leur activité obéissait à des normes précises. En abattant des arbres tous azimuts, les indigènes ne se souciaient pas de leur esthétique. Dans ce cas, les cargaisons de bois se présentaient de manière disparate et de « qualité inférieure »⁴⁵. Pour mettre fin à cet ordre de choses, interdiction fut faite aux indigènes et aux concessionnaires, en 1894 puis en 1899⁴⁶, d'abattre des arbres qui étaient situés à deux kilomètres des habitations. Car, la plupart de ces arbres situés à cette distance étaient immatures. Dans le même ordre d'idée, en 1911⁴⁷, un texte fut pris qui rallongeait cette distance à quinze kilomètres.

Enfin, c'est par le marché congolais du bois d'œuvre que fut introduite au Congo la notion de reboisement. Cette mesure figurait dans des cahiers de charges soumis aux compagnies concessionnaires déjà en 1899. Mais le non-respect de cette disposition fut l'une des raisons de la réforme du régime concessionnaire en 1912. C'est finalement au cours des années 1940 que commencèrent véritablement des opérations de reboisement dans le Kouilou.

Conclusion

Au regard de cette étude, il convient de noter que le marché congolais du bois est une réalité historique faisant partie de l'histoire économique du Congo. En tant qu'institution économique créée par la demande extérieure, cet espace économique était structuré et régi par des règles dont l'État colonial était le principal artisan, de 1899 à 1960. S'il est vrai que les indigènes y occupèrent une place de choix, notamment par la satisfaction de la demande des Européens, il est aussi vrai que leur adaptation aux normes de la qualité des bois européens ne fut pas aisée. Le développement du marché congolais du bois fut tributaire d'un grand besoin en Europe des produits ligneux entre 1815 et 1915 et de la bonne conjoncture internationale qui prévalu jusqu'à la fin des années 1940. Toutefois, trois facteurs limitaient non seulement les performances du marché congolais du bois d'œuvre, mais aussi la qualité des produits ligneux proposés par les indigènes au début du XXe siècle. Il s'agit des facteurs économiques, des facteurs historiques et des politiques publiques. L'influence des facteurs économiques sur marché congolais du bois d'œuvre se manifestait par une faible compétitivité due principalement au maintien du secteur forestier dans l'exportation des matières

⁴⁴ P. Tano Kassi, *op. cit.*, p. 65.

⁴⁵ C. C. Vidrovitch, *op. cit.*, p. 450.

⁴⁶ G.G.90 : Compagnies concessionnaires, 1894-1899, *Arrêté 213*, article 14, Brazzaville, Archives nationales.

⁴⁷ C. C. Vidrovitch, *op. cit.*, p. 450.

premières. Dans ces conditions, les fluctuations des cours du bois brut avaient une incidence notable sur l'économie du pays. La responsabilité des facteurs historiques réside dans la perpétuation de l'approche coloniale du commerce du bois jusqu'en 1963. Une approche beaucoup moins avantageuse pour l'économie du bois au Congo. Celle-ci se manifestait par l'enclenchement de plusieurs filières en même temps, en se limitant au secteur primaire. Cette approche intersectorielle de l'économie du bois au Congo place le pays dans une fragilité économique séculaire.

Sources et références bibliographiques

1- Sources

GG90 : Compagnies concessionnaires, 1894-1899, *Arrêté 213*, article 14, Brazzaville, Archives nationales.

GG92 : Relations diplomatiques, le gouverneur général, *Correspondance adressée à Monsieur le Consul d'Angleterre à Léopoldville*, Archives nationales, Brazzaville, 1912.

GG115 : Dossier soumis à monsieur le gouverneur général Solmian. *Lettre d'instruction n°15* du ministre des colonies au gouverneur général Solmian, octobre 1939, Brazzaville, Archives Nationales.

GG545 : Direction des Affaires économiques 1932 : *Rapport de présentation en conseil de Gouvernement*, Archives nationales.

GG550 : Compagnies Concessionnaires : *Rapport général sur les sociétés concessionnaires*, Archives nationales, Brazzaville, 1912.

GG564 : Correspondance n°58, le 1^{er} avril 1939, du ministre d'État, chargé de l'intérim du ministère des colonies, adressées au Gouverneur général de l'AEF relative à l'importation des bois coloniaux en Union sud-africaine, Brazzaville, Archives nationales.

GG564 : Service technique des bois coloniaux, 1937, *Rapport sur les bois susceptibles d'être exportés par les colonies françaises en Afrique du Sud*, Archives nationales, Brazzaville.

GG566 : Dossier prix d'achat 1947-1949 : *Rapport de vérification de gestion*, Archives nationales.

Journal officiel du Congo français, 1900.

<http://www.mgm.fr>, consulté le 30 juin 2015.

Microsoft® Encarta® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation Tous droits réservés.

Adda Jacques, 2006, *La mondialisation de l'économie*, la Découverte, Paris.

2 – Références bibliographiques

- ANONYME, 1956, « Les prix de revient de l'exploitation forestière au Gabon et au Moyen-Congo », *Bois et forêts des tropiques*, n°48, Juillet-Août, p. 38-48.
- BOURET Renaud, 2013, *Suppléments à relations économiques internationales*, Montréal, édition Chenelière Éducatives, 4^e édition.
- CHAGNOLLAUD Dominique., 2006, *Science politique*, 2^e édition, Paris, Dalloz,
- COQUERY VIDROVITCH Catherine, 1972, *Le Congo au temps des compagnies concessionnaires 1898-1930*. Paris, Mouton.
- Conférence sur l'écosystème de forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), 1999, *Bases pour la mise en cohérence des politiques et lois forestières des pays d'Afrique centrale*, Union mondiale pour la nature.
- DIANZINGA Scholastique, « Pointe-Noire : une ville coloniale (1883-1958) », in *Annales* n°4 de la Faculté des lettres et des sciences humaines, 2^e trimestre 2010, Université Marien Ngouabi, République du Congo, p. 377- 404.
- CHEVALIER Auge, 1928, « Une exploitation industrielle des bois de la forêt Équatoriale africaine d'après M. Léon Gérault », *Botanique appliquée à l'agriculture coloniale*, vol.8, n°81, p. 322-333.
- GUERNIER Eugene, 1950, *L'Encyclopédie coloniale et maritime*, Paris, gouvernement général de l'AEF.
- HOUNKPODOTE, Marius Albert, 1991, *L'économie coloniale du Niari forestier de 1947-1958*, mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures, Facultés des Lettres et Sciences Humaines, Brazzaville.
- JEAUGEON R, 1961, « Les sociétés d'exploitation au Congo et l'opinion française de 1890 à 1906 », *Revue française d'histoire d'outremer*, tome 48, n°172-173, troisième et quatrième trimestre. p. 353-437
- LIGNAC François, 1968, *Congo-Brazzaville Politique scientifique et Organisation de la Recherche*, UNESCO.
- MAKITAS Philippe Carmel, 2012, *développement durable au cœur des relations diplomatiques entre le Congo et le PNUD 1990-2010*, Mémoire de maîtrise, Brazzaville, Faculté des Lettres et des Sciences humaines.
- MASSIOU Jean, 1920, *Les grandes concessions au Congo français*, thèse de Doctorat, Université de Paris, Faculté de droit, télé cessible sur <http://www.scan.library.utoronto.ca/pdf/31/lesgrandesconcession00massiou>.
- NDINGA MBO Abraham Constant, 2006, *Savornan de Brazza, les Frères Trehot et les Ngala du Congo-Brazzaville 1878-1960*, Paris, L'Harmattan.
- PUYO Jean-Yves, 2001, « Sur le mythe de l'inépuisabilité des ressources forestières (Afrique occidentale française/ Afrique équatoriale française, 1900-1940) », *Cahier géographique du Québec*, vol 45, n°126, p. 479-496.
- SAUTER Gille, 1962, *La cuvette congolaise au sud de la grande forêt : le pays de la Likouala-Mossaka-Alima Nkenie*, Paris, Ministère de la coopération.
- VENNETIER Pierre, 1965, *Les hommes et leurs activités dans le nord du Congo-Brazzaville*, ORSTOM.

TCHICHELLE Stéphane Robert, *Labor improbus omnia vincit*, Pointe-Noire, Ronéo.

TANO KASSI Pierre, *L'exploitation forestière en Côte d'Ivoire : 1893-1960. Processus de formation d'une filière économique*, thèse de Doctorat, université Félix Houphouët Boigny de Cocody.